

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE LIBERTÉ D'EXPRESSION DE L'UNIVERSITÉ DE HEARST

1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2022? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

L'Université de Hearst n'a pas modifié sa politique sur la liberté d'expression depuis son adoption le 19 décembre 2018.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Un comité de deux personnes est nommé par le rectorat et lui fait rapport :
rectorat@uhearst.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

Aucun cas ne nous a été signalé donc, aucune activité non reliée aux études n'a été annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes.

Pour ce qui est de notre politique, elle est centrée sur ce qui suit. À l'intérieur des limites de la loi, l'Université de Hearst s'engage à appliquer les principes suivants fondés sur le *Statement on Principles of Free Expression* de l'Université de Chicago, comme l'exige une directive ministérielle :

- L'Université doit être un lieu où chacune et chacun est libre de discuter ouvertement et de poser des questions.
- L'Université endosse les principes de la liberté d'expression qui sont nécessaires dans un environnement universitaire. L'Université permet l'expression, l'examen et la contestation d'une variété d'idées et de perspectives, ce qui peut inclure des perceptions qui peuvent paraître difficiles, controversées ou même mal avisées.
- L'Université expose la population étudiante à une variété d'idées et ne doit pas tenter de les protéger contre des idées ou des opinions controversées ou offensantes.
- Bien que les membres de la communauté universitaire soient libres de critiquer et de contester les opinions exprimées sur le campus, ils ne doivent

pas entraver de façon considérable ou empêcher la liberté d'expression d'autrui.

- Les propos qui contreviennent à la loi ne sont pas autorisés, ce qui inclut, mais ne se limite pas à : l'intimidation, les menaces, la violence, le chantage ou la coercition, la diffamation ou les discours qui sont incompatibles avec le fonctionnement d'un établissement postsecondaire. L'Université prendra les mesures nécessaires et sévira si la situation l'impose, et ce, en conformité avec les politiques de l'Université de Hearst.
- La liberté d'expression est accompagnée de responsabilités comme la civilité, le respect, l'ouverture d'esprit et la tolérance.

La liberté d'expression n'est jamais sans limites. En conséquence, la politique protégera la liberté d'expression en conformité avec les politiques de l'Université, soit la *Politique contre le harcèlement, le racisme, la haine et la violence à caractère sexuel* et la *Politique sur la prévention de la violence au travail*.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1^{er} août 2024** et le **31 juillet 2025**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Non, aucune plainte n'a été déposée.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

Ne s'applique pas.

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

Ne s'applique pas.

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	Aucune
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	Ne s'applique pas.
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	Ne s'applique pas.
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	Ne s'applique pas.
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	Ne s'applique pas.

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus, en ligne ou en personne, entre le **1^{er} août 2024** et le **31 juillet 2025**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

En ce qui concerne le nombre d'événements non reliés aux études qui ont été organisés sur nos campus, en ligne ou en personne, entre le 1^{er} août 2024 et le 31 juillet 2025, le total s'élève à 44 :

Activités intercampus :

- 20 septembre 2024 : Compétences culturelles, animé par Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario (atelier 1 de 5).

- 8 novembre 2024 : Recherche d'emploi, animé par Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario (atelier 2 de 5).
- 6 décembre 2024 : Séance d'information sur les permis de travail postdiplôme.
- 7 décembre 2024 : Livraison à la Première Nation de Constance Lake de livres et produits d'hygiène récoltés par l'Association étudiante.
- 31 janvier 2025 : Marché de travail, animé par Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario (atelier 3 de 5).
- 2 au 4 février 2025 : Participation de quatre étudiants à la compétition Défi d'or Goodman organisée par l'Université Laurentienne.
- 12 février 2025 : Trois séances d'information sur le programme de mobilité et les occasions d'étudier à l'international pour un semestre ou une année.
- 18 février 2025 : Séance d'information sur les permis de travail postdiplôme.
- 18 février 2025 : Présentation d'une table-ronde virtuelle sur *La santé mentale et le bien-être de la communauté noire* en partenariat avec les Services d'établissement du Nord-Est de l'Ontario.
- 18 février 2025 : Séance d'information virtuelle en collaboration avec les Services en établissement du Nord-Est de l'Ontario, visant à bien préparer la population étudiante au Test d'évaluation de français (TEF), désormais exigé dans le cadre de la demande de permis de travail postdiplôme.
- 3 avril 2025 : Lancement du podcast « Les petites jasettes pédagogiques », discussion sur l'autisme en 5 parties avec le professeur Stéphane Beaulne.
- 11 avril 2025 : Voies vers la résidence permanente, animé par Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario (atelier 4 de 5).

Campus de Hearst :

- 22 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientations à Hearst.
- 22 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les assurances maladies dans le cadre des journées d'orientations à Hearst.
- 10 septembre 2024: accueil et présentation de la Fondation Baxter & Alma Ricard pour les étudiantes et étudiants.
- 25 septembre 2025 : Lever du drapeau franco-ontarien en présence du Commissaire aux services en français de l'Ontario, Carl Bouchard.
- 25 et 26 octobre 2024 : Camp d'anticipation pour les élèves du secondaire.
- 5 décembre 2024 : Lancement et conférence ouverts au public du livre du professeur Stéphane Girard "Le retour de Twin Peaks".
- 19 décembre 2024 : Ouverture d'une petite librairie de livres francophones à l'Université.

- 24 janvier 2025 : Séance d'information en collaboration avec les Services en établissement du Nord-Est, visant à bien préparer la population étudiante au Test d'évaluation de français (TEF), désormais exigé dans le cadre de la demande de permis de travail postdiplôme.
- 24 février 2025 : Activité communautaire rassemblant étudiantes et étudiants ainsi que le public sur le dialogue interreligieux.
- 15 mars 2025 : participation de deux employés à la « Baignade folle» du Club Rotary de Hearst au bénéfice du programme d'accueil des étudiantes et des étudiants réfugiés à l'Université.
- 21 mars 2025 : Journée portes ouvertes pour les écoles et la communautés.
- 15 mai 2025 : atelier 5 de 5 : Rencontre individuelle en personne à Hearst avec Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario afin de discuter du cheminement vers la résidence permanente.
- 24 mai 2025 : Partenariat avec le Conseil des Arts de Hearst dans l'organisation de la Soirée Mosaïque visant à mettre en lumière la diversité des artistes francophones.
- Chaque jeudi pendant toute l'année universitaire, soirée cinéma.

Campus de Kapuskasing :

- 21 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientations à Kapuskasing.
- 21 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les assurances maladies dans le cadre des journées d'orientations à Kapuskasing.
- 16 janvier 2025 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientations à Kapuskasing.
- 16 janvier 2025 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les assurances maladies dans le cadre des journées d'orientations à Kapuskasing.
- 24 janvier 2025 : Séance d'information en collaboration avec les Services en établissement du Nord-Est, visant à bien préparer la population étudiante au Test d'évaluation de français (TEF), désormais exigé dans le cadre de la demande de permis de travail postdiplôme.
- 25 février 2025 : Activité communautaire rassemblant étudiantes et étudiants ainsi que le public sur le dialogue interreligieux.
- 8 mars 2025 : Visite d'un groupe d'étudiants au North Centennial Manor pour passer la journée et faire des activités avec les personnes âgées et célébrer la Journée des femmes.
- 28 mars 2025 : Journée portes ouvertes pour les écoles et la communauté.

- 8 mai 2025 : Présentation de la formation Service à la clientèle aux élèves de l'École secondaire publique Écho du Nord.
- 12 mai 2025 : Rencontre individuelle en personne à Kapuskasing avec Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario afin de discuter du cheminement vers la résidence permanente (atelier 5 de 5).

Campus de Timmins :

- 20 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientations à Timmins.
- 20 août 2024 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les assurances maladies dans le cadre des journées d'orientations à Timmins.
- 7 et 8 novembre 2024 : Camp d'anticipation pour les élèves du secondaire.
- 16 janvier 2025 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientations à Timmins.
- 16 janvier 2025 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les assurances maladies dans le cadre des journées d'orientations à Timmins.
- 9 avril 2025 : Collecte de denrées non périssables par les étudiantes et les étudiants pour le Centre de santé communautaire de Timmins.
- 25 avril 2025 : Journée portes ouvertes pour les écoles et la communauté.
- 1 mai 2025 : Rencontre individuelle en personne à Timmins avec Stéphanie Cotnoir de la Société économique de l'Ontario afin de discuter du cheminement vers la résidence permanente (atelier 5 de 5)

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

Aucune plainte ni aucun incident en lien avec la liberté d'expression n'ont été portés à l'attention des responsables de ce dossier à l'Université de Hearst pendant toute cette période, que ce soit dans le cadre de nos programmes d'études ou de nos activités publiques ou parascolaires.

Par conséquent, nous estimons que notre politique actuelle remplit adéquatement son mandat.